

Valbelle, le 10 mai 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 5 mai 2021 à 19h00.

Présents : Mesdames BOTTAGISI, LYON, GONNET, RENON, et CURATOLO, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, RICHAUD et DAUMAS.

Excusé : M. CHAUVEAUX

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DES BRUNELS – CHOIX DE L'ENTREPRISE.

M. le Maire rappelle ce projet de réfection du chemin des Brunels. Il informe les conseillers que la demande de subvention adressée à l'État a été acceptée à un taux de 50 %. Il propose donc de réaliser les travaux et de choisir l'entreprise qui a présenté le devis le moins élevé. Des 4 entreprises qui ont été contactées et qui ont répondu, c'est l'entreprise COLAS qui a fait l'offre la plus basse pour un montant de 15.790 €. Accord à l'unanimité des conseillers pour choisir l'entreprise COLAS.

2. AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX POUR ENFANTS – APPROBATION DEVIS.

M. le Maire rappelle ce projet qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du département, laquelle a été acceptée à un taux de 55 %. Il informe les conseillers que le montant du devis de l'entreprise SEMIO concernant la fourniture des jeux a été revu à la hausse du fait de l'augmentation des matériaux, il est maintenant d'un montant de 7762,50 € (631,72€ de plus que l'ancien devis). Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur ce devis. Compte-tenu de la faible augmentation, M. le Maire propose de l'accepter. Accord à l'unanimité des conseillers. Pour la mise en place des jeux il propose aussi d'accepter le devis de l'entreprise SIMLAC d'un montant de 2800 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

3. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2020

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires par mail des deux rapports concernant l'élimination des déchets et l'assainissement non collectif. Il commente le rapport annuel de la CCJLVD sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020 qui montre une légère amélioration du tri par rapport à l'année précédente. Il informe les conseillers que seule une très forte augmentation du tri pourra freiner la très grande augmentation des coûts de mise en décharge. Ce rapport est approuvé à l'unanimité des conseillers.

4. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020

M. le Maire rappelle que la compétence « assainissement non collectif » est à la charge de la CCJLVD depuis le 1^{er} janvier 2019. Le SPANC s'assure que les installations ne génèrent pas de danger pour les personnes ni de risque pour l'environnement. M. le Maire commente le rapport de la communauté de communes sur le prix et

la qualité de ce service public : pour la commune, 15 habitations ont un assainissement non collectif . Accord à l'unanimité pour approuver ce rapport.

5. ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES LES 20 ET 27 JUIN 2021

M. le Maire rappelle que les élections auront lieu dans la salle Montebelle. Il synthétise la circulaire du ministère de l'Intérieur relative aux élections, document qu'il a envoyé aux conseillers il y a quelques jours. **Les 2 bureaux de vote, un pour les élections départementales et l'autre pour les élections régionales, se tiendront dans la salle Montebelle. Au maximum trois électeurs seront présents en même temps dans chaque bureau de vote. Les électeurs et les membres du bureau devront porter un masque, apporter un stylo noir ou bleu pour émarger et un document prouvant leur identité.** Les présidents, secrétaires et assesseurs des bureaux de vote auront soit été vaccinés au moins 14 jours avant l'élection, soit auront eu un test 48 heures avant. **Des marquages au sol délimiteront les distances minimum à respecter.** Lors de la prochaine réunion du conseil qui aura lieu en juin, l'organisation des élections sera précisée aux conseillers.

6. QUESTIONS DIVERSES

Délibération modificative

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors de la saisie du Budget eau et assainissement 2021, le compte d'affectation de résultat a été saisi sur le compte 1068 – chapitre 040 au lieu du compte 1068 – chapitre 10. Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
RI 1068-040	29 092 €	0 €	29 092 €	0 €
RI 1068-10	0 €	29 092 €	0 €	29 092 €

Subvention à l'association « l'escapade »

M. le Maire indique aux conseillers qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « Escapades ». Il propose de renouveler la subvention habituelle qui est d'un montant de 50 €. L'association organise des randonnées. (pour tout contact, voir M. GRIFFART). Accord à l'unanimité des conseillers.

Adressage : nom des voies

M. le Maire propose aux conseillers que les voies principales des hameaux portent le nom de leur hameau respectif. Accord à l'unanimité des conseillers. Quant aux traverses, il propose que les habitants des hameaux suggèrent des noms à la mairie, le choix se fera en conseil. Accord à l'unanimité des conseillers.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves